



JALHAY 2020

CAMP PIONNIER

PLAN P

6VM VS 18HB

Carnet de camp

Vous êtes prêts pour l'aventure ? Tu trouveras dans ce carnet toutes les informations au sujet de notre camp PLAN P 6VM VS 18HB!. **Nous avons besoin de vous tous** pour que ce camp soit à la hauteur de cette année pionnier exceptionnelle !



Ce carnet de camp va se dérouler en 2 parties, la première que vous vous apprêtez à lire et une suivante qui arrivera dans le courant de la semaine prochaine reprenant les informations complémentaires qui seront discutés avec le staff pionnier de Wanze. Il nous semblait important de vous transmettre les

premières informations importantes !



1. Inscriptions

Cet été, le prix du camp est de 110€, cette somme est à verser sur le compte des pionniers : BE56 1030 3682 3288 avec en communication, CAMP 2020 et le nom et prénom de votre enfant. Cette somme doit absolument être versée au plus tard le VENDREDI 3 JUILLET 2020. Cette année, vu les conditions particulières, nous avons décidé de réduire le prix des camps pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'unité, quelles que soient les sections concernées. Pour une famille avec 2 enfants dans l'unité, le coût de participation au camp sera réduit de 10€ pour chacun. Pour 3 enfants et plus, la réduction sera de 20€. Le prix ne peut en aucun cas être un obstacle à la participation d'un baladin au camp. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter. Nous trouverons un arrangement dans la plus grande des discrétions.

2. Arrivée et retour

Le camp aura lieu du 11 juillet au 20 juillet inclus à Jalhay. Nous avons prévu une réunion avec le staff pionnier de Wanze dans le courant de la semaine à venir. Les modalités d'heures pour l'arrivée et le retour seront discutés à ce moment-là.

Adresse de l'endroit de camp :

Gîte l'Hertogenwald

Charneux 62, 4845 Jalhay

Attention GPS : indiquer plutôt "centre-ville" et choisissez "Jalhay" sinon votre GPS risque de vous faire passer par les bois.

A partir du centre de Jalhay, suivre le panneau "Charneux" et les panneaux "Aub. Hertogenwald".

3. Papiers à donner au début du camp

Sans ceux-ci votre enfant ne peut participer au camp !!

Lors de l'arrivée de votre enfant au camp, nous réceptionnerons :

- Sa carte d'identité et vignettes mutuelles
- L'autorisation parentale (cf point N° 9)
- Fiche médicale (cf point N° 10)
- Médicaments personnels à remettre à l'arrivée + la feuille « médicaments » (cf point N° 8)

4. A emporter

A l'instant T, cette liste se base sur ce qui est demandé aux éclaireurs. Après discussion avec l'autre staff elle sera très probablement modifiée.

Effets personnels :

- **Votre uniforme impeccable (chemise + foulard) OBLIGATOIRE**
- **Couvre-chef, crème solaire**
- **Médicaments personnels**
- **Bassine (pour se laver)**

- **Bottine**
- **Sac de couchage**
- **Pyjama**

- Lampe de poche
- Gamelle + couverts à votre nom
- Gourde
- Essuies, gants de toilette
- Maillot de bain
- Vêtements de pluie
- Pantalons & shorts
- Chemises, t-shirts
- Pulls
- Sous-vêtements
- Chaussettes
- Chaussures de marche
- Chaussures légères
- Mouchoirs
- Canif, boussole
- Chansonnier, instrument de musique pour ceux qui en ont un
- Une boîte de mouchoir par pionnier
- Un essuie de vaisselle par personne à ce propos, si vous voulez faire un don d'essuies en plus de celui demandé, nous sommes preneurs 😊

Les objets de valeurs ne sont pas interdits mais ils sont sous l'entière responsabilité du pionnier.

5. Un camp plus vert

Nous sommes toujours dans la continuité de camp plus vert et plus écologique. Pour ce faire, comme l'année dernière au camp éclaireur, nous allons procéder à une commande de gel douche et shampoing pour l'entièreté du poste pionnier. Il est évident que si un de vos enfants souffrent de problème cutané il peut prendre avec lui ses produits.

6. Coordonnées des animateurs

En cas d'urgence, vous pouvez nous joindre via notre GSM. N'hésitez pas à nous laisser un message, nous vous rappellerons dès que possible. Toutes les coordonnées des animateurs sont sur la page de l'unité.

Sajou : Julien Leclercq

Tel : 0487/71.83.53

Allactaga : Pauline Humblet

Tel : 0495/94.16.97

Maki : Antoine Paquay

Tel : 0479/61.42.51

7. Réunion ZOOM

Une réunion via la plateforme ZOOM est prévue le samedi 27 juin à 20h. Un lien vous sera envoyé par mail. Lors de cette réunion nous serons dans la capacité de vous donner des détails par rapport au camp car nous devons nous voir avec Wanze dans le courant de la semaine. Cette réunion nous permettra également de répondre à vos éventuelles questions. D'ailleurs, nous vous demandons de passer le plus possible par nous lorsque vous avez des questions via mail ou téléphone. Les animateurs d'unité ne sont pas toujours au courant dans un premier temps des décisions prises par le staff et ils ne sont donc pas toujours dans la capacité de vous répondre. A contrario, nous oui. 😊

8. Médicaments

Bien que les pionniers soient pour la plupart capable de gérer leur médication seul, il est important pour nous de savoir quand et quels médicaments ils prennent. Pour ce faire, pouvez-vous remplir cette feuille et nous le remettre ? D'avance merci ! 😊

Médicaments

Je soussigné(e) autorise, si besoin, les animateurs pionniers à donner les médicaments suivants à mon fils/ma fille.

Nom du médicament	Quand donner le médicament ? Prise du médicament	En quelle quantité faut-il donner le médicament ?

9. Autorisation parentale



AUTORISATION PARENTALE PARENTAL AUTORISATION – OUDERLIJKE TOESTEMMING *A remettre à l'animateur responsable de section*

Je soussigné(e), (nom des parents, tuteurs, répondants)

autorise mon fils / ma fille

à participer au camp baladin - louveteau - éclaireur - pionnier (1)

de l'unité (code l'unité et nom complet) qui se déroulera

du / / au / / à

*I the undersigned, ... (name of the parents, guardian, guarantor) allow my son / my daughter ... to go camping with the Baladins - Louveteaux - Eclaireurs - Pionniers (1) of the ... unity of the ... region ... The camp will take place from ... to ... in ...
Ik, ondertekende, ... (vader, moeder, voogd) geef hierbij de toelating aan mijn zoon/dochter ... om deel te nemen aan het kamp met de Baladins - Louveteaux - Eclaireurs - Pionniers (1) van de eenheid ... uit..., dat zal plaatsvinden van ... tot ...*

Durant le camp, je place mon fils / ma fille sous l'autorité et la responsabilité de

..... (nom et prénom de l'animateur responsable du camp).

*During the camp, I place my son / my daughter under the authority and the responsibility of ... (name and first name of the scout leader responsible for the camp).
Tijdens het kamp, zal ... (naam en voornaam van de scoutsverantwoordelijke) de verantwoordelijkheid dragen over mijn zoon / dochter.*

Au cas où, au cours du camp, l'état de santé de mon fils / ma fille réclamerait une décision urgente et à défaut de pouvoir moi-même être contacté(e) personnellement, je laisse toute initiative au médecin ou au chirurgien dans le choix de celle qu'il jugerait utile.

*In case that the state of health of my son / my daughter requires an urgent medical decision during the camp and in case that I cannot be reached personally, I leave this decision up to the choice of the medical doctor or surgeon.
Als, tijdens het kamp, de gezondheidstoestand van mijn kind een dringende beslissing vereist, en er geen contact met mezelf kan opgenomen worden, laat ik alle initiatieven over aan de arts of de chirurg om de keuzes te maken die hij nodig acht.*

Les animateurs m'ont informé du programme d'animation en ce compris les modalités d'organisation des activités et déplacements en autonomie (activités et déplacements de patrouille par exemple).

*The leaders have informed me about the program of the camp included the modalities for the organization of activities and journeys in autonomy (for example activities and journeys in patrol).
De leiding heeft mij in kennis gesteld van het kampprogramma en de organisatie van de activiteiten en zelfstandige verplaatsingen (b.v. activiteiten en verplaatsingen in patrouille).*

Je l'autorise à quitter le territoire belge sans être accompagné de ses parents (2).

*I allow my son / my daughter to leave the Belgian territory without his / her parents (2).
Ik sta mijn kind toe om het Belgische grondgebied te verlaten zonder door zijn ouders vergezeld te worden (2).*



Mes coordonnées en cas de nécessité

My address and phone number in case of necessity

Mijn naam en telefoonnummer in geval van nood

Prénom - Nom / First name - Name / Vornaam - Naam

.....

Téléphone / Phone / Telefoonnummer

.....

Fait à / Place / Gedaan te

.....

Le / Date / Datum

.....

Signature (3) / Signature / Handtekening

(1) Biffer les mentions inutiles / Please cross out the inappropriate mention / Schrapen wat niet past.

(2) Cette dernière phrase est à biffer pour les camps en Belgique / Please cross this last sentence out if the camp takes place in Belgium / Deze laatste zin is voor kampen in België te schrappen.

(3) Pour les camps à l'étranger, il est nécessaire de faire légaliser la signature par l'administration communale / For the camps abroad, the signature has to be authenticated by the Civil Service / Voor kampen in het buitenland, is het noodzakelijk dat de handtekening door de gemeentelijke overheid bekrachtigd wordt.

10. Fiche médicale

Attention, nous apportons encore plus que d'habitude une grande attention à la fiche médicale. Cette dernière a été retravaillée par la fédération suite à la pandémie. Vous trouverez en annexe de mon mail avec le carnet de camp le PDF de l'autorisation parentale et de la fiche médicale.



Fiche santé individuelle

À compléter par les parents, représentant légal ou membre majeur au début de chaque année scout, avant le camp ou la formation.

Emplacement pour
une vignette de mutuelle
Coller ici

Emplacement pour
une vignette de mutuelle
Coller ici

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées. N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

Identité du participant

Nom : Prénom :

Né(e) le

Adresse : rue n° bte

Localité : CP : tél. / GSM :

Pays : Email :

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom :	Nom et Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tél. / GSM :	Tél. / GSM :
Email :	Email :
Remarque(s) :	Remarque(s) :

Coordonnées du médecin traitant

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. / GSM :

Informations confidentielles concernant la santé du participant

Taille : Poids :

Le participant peut-il prendre part aux activités proposées ? (sport, excursions, jeux, baignade...) OUI - NON

Le participant sait-il nager ? Très bien / Bien / Moyennement bien / Difficilement / Pas du tout

Le participant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

Quelles sont les autres maladies importantes ou les interventions chirurgicales qu'a dû subir le participant ?
(appendicite, rougeole...) + années respectives

.....
.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants pour le bon déroulement des activités / du camp (problèmes de sommeil, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...) :

.....
.....

Le participant est-il en ordre de vaccination contre le tétanos ? NON - OUI

Date du dernier rappel :

Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments ? OUI - NON

Si oui, lesquels ?

Quelles en sont les conséquences ?

A-t-il un régime alimentaire particulier ? Si oui, lequel ?

.....

Le participant doit-il prendre des médicaments quotidiennement ? NON - OUI

Si oui, lesquels ?

Préciser le dosage et les quantités :

Quand ?

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? OUI - NON (nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants)

Si le participant fait partie d'un groupe à risques du covid-19 (voir liste jointe) :

Celui-ci a reçu un avis favorable de son médecin traitant quant à sa participation au camp 2020.

Les coordonnées complètes du médecin traitant ont été renseignées sur le recto de la fiche santé.

Remarques

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : paracétamol, antiseptique (de type Chlorhexidine), pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. »

Date et signature du parent

Date et signature du parent

11. Qualification

La qualification est la suite logique de la totémisation. Il s'agit de la dernière étape pour faire partie intégrante de la Noble Assemblée. A partir de cette année, la qualification ne se déroulera plus aux éclaireurs mais aux pionniers. Si vous avez la moindre question par rapport à ce choix, nous vous ferons l'honneur de vous expliquer pourquoi.

Le qualificatif est choisi en fonction des valeurs reconnues à la personne qui va le porter. Il ne s'agit en aucun cas d'une étiquette péjorative qui fige, diminue ou souligne un handicap physique, moral, social ou autre.

Ainsi donc, cette année, la Noble Assemblée confirmera son engagement envers :

Okapi, Kodiak, Pacos



12. L'engagement

Lors de son *Engagement*, le pionnier ou la pionnière de première année renouvelle sa *Promesse*. A cette occasion, il ou elle réaffirme son désir de vivre selon la Loi scout, avec ses idées et ses mots du moment. Il ou elle réfléchit également à l'impact que cet engagement aura sur sa vie future au jour le jour.

Cette année nous proposons donc aux pionniers de 1^{re} et 2^{ème} de la réaliser. Cependant pas de panique : si tu ne te sens pas prêt, si tu n'as pas envie ou si pour une autre raison tu ne veux pas la réaliser, pas de souci ! Ce n'est pas une obligation mais bien une proposition.

Les 10 articles de la *Loi* scout :

1. Le scout fait et mérite confiance
2. Le scout s'engage là où il vit
3. Le scout rend service et agit pour un monde plus juste
4. Le scout est solidaire et est un frère pour tous
5. Le scout accueille et respecte les autres
6. Le scout découvre et respecte la nature
7. Le scout fait tout de son mieux
8. Le scout sourit et chante, même dans les difficultés
9. Le scout partage et ne gaspille rien
10. Le scout respecte son corps et développe son esprit.

La *Promesse* est indissociable de la *Loi* et du fait même d'être scout. A quoi serviraient toutes ces valeurs si on n'y adhère pas à un moment ou à un autre dans sa vie de scout ? C'est un enjeu au cœur de la mission du scoutisme. La *Promesse* n'est pas une « simple » adhésion à la *Loi* scout : elle invite à trois engagements supplémentaires. C'est ce que toutes les associations scoutistes dans le monde appellent les trois devoirs ou les trois principes : le personnel, le social et le spirituel.

L'*Engagement* ce n'est pas non plus juste adhérer à des lois ou à des valeurs scoutistes, il faudra s'engager à véhiculer celle-ci en dehors du poste, dans la société. Et qui sait, peut-être un jour la transmettre ? Et oui, dans un an ou deux c'est la devise : « Du temps, du talent et du cœur. » qui rimera avec vos semaines et samedis après-midi. 😊



